



Conseil d'Administration CCAS de Verson Jeudi 18 avril 2024

Président de séance : Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Vice-Présidente du CCAS

Secrétaire de séance : Marie-Alice ALLENBACH, responsable du CCAS

Date de convocation : 11 avril 2024

Lieu de séance : Mairie

APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CCAS

Membres présents :

Marie-Madeleine COUTEAU, Maggy HERICY-ASSELIN, Joëlle HEROULT, Florence LAMBERT, Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Isabelle LE DEROFF, Laurence LE PUIL - PITEL, Denis STOFFEL

Membres excusés :

Nathalie DONATIN, Jean-Louis LE CALVE, Célia QUESNEL
Jean-François GRELIER donne pouvoir à Maggy HERIC-ASSELIN
Françoise DUPETY donne pouvoir à Laetitia LANFRANC de PANTHOU

CONSTAT DU QUORUM (AU MOINS 7 MEMBRES PRESENTS)

8 administrateurs sont présents à la séance du 18 avril 2024. Le quorum (7 administrateurs) est donc réuni, et le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que la convocation envoyée le 11 avril 2024 aux administrateurs présentait l'ordre du jour de cette réunion. Par rapport à cette convocation, il convient d'ajouter 3 dossiers de demande d'aide.

Aucun administrateur n'ayant d'autre modification à apporter à l'ordre du jour, et personne ne s'opposant aux modifications présentées, le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 14/03/2024

Laetitia LANFRANC de PANTHOU rappelle que les administrateurs ont pu prendre connaissance du compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 14 mars 2024 joint à la convocation.

Aucun administrateur n'ayant de modification à apporter au compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

RAPPORT D'ACTIVITE DU CCAS - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIR

Madame la Vice-Présidente du CCAS se doit de présenter les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil d'Administration dans le cadre des délégations de pouvoir qui lui ont été accordées.

⇒ BUDGET - DECISIONS MODIFICATIVES : DM01-2024

Suite à la transmission du budget 2024 du CCAS au Service de Gestion Comptable de Caen (Trésorerie), une erreur matérielle a été signalée : le BP2024 prévoit une dépense de fonctionnement pour l'amortissement du matériel informatique et des logiciels, qui n'est pas traduite par une recette d'investissement, ce qui aurait dû être le cas. Il s'agit d'une anomalie qui doit être rectifiée.

Du fait de l'adoption le 14/03/2024 d'un taux de fongibilité des crédits, une décision modificative du budget 2024 (DM01-2024) a été prise par Laetitia LANFRANC de PANTHOU, comme l'y autorise la délibération 04.03.2024 :

Dépenses de fonctionnement :

6811- dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	- 588,00 €
	[=0.91 % < 7.5 % du fonctionnement 2024]
65818 - charges diverses de gestion courante / redevances pour concession, brevets, licences, ... / autres	+ 168.00 €
611 - autres charges externes / services extérieurs / contrats et prestations de service	+ 420.00 €

⇒ AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE :

Ces décisions concernent des aides alimentaires d'urgence sous forme de tickets CAP millésime 2024 :

- Situation 1 : aide alimentaire de 90 € * 3 semaines

Soit un total de 270 € pour 1 foyer.

Marie-Alice ALLENBACH procède à une présentation rapide de la situation qui a conduit à ces attributions.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - DELIBERATION 01/04/2024

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Monsieur A, habitant de Verson, concernant une demande d'aide financière.

Après étude de la situation de Monsieur A., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'ajourner l'étude de la demande d'aide financière pour le paiement des frais d'obsèques. Les administrateurs souhaitent connaître le montant du capital décès versé par la CPAM avant de prendre leur décision.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - DELIBERATION 02/04/2024

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Monsieur B, habitant de Verson, concernant une demande d'aide financière.

Après étude de la situation de la famille B., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière d'un montant de 217 €uros pour la prise en charge partielle du coût du 1^{er} stage théorique du BAFA.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 03/04/2024

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame C, habitante de Verson, concernant la prolongation de l'aide alimentaire.

Après étude de la situation de Madame C., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'accorder une aide alimentaire d'un montant de 90 €uros par semaine pendant 5 semaines.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - DELIBERATION 04/04/2024

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Monsieur D, habitant de Verson, concernant une demande d'aide financière.

Après étude de la situation de la famille D., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'ajourner l'étude de la demande d'aide financière, car le dossier est incomplet.
- La famille est invitée à fournir les justificatifs de toutes ses charges, et à régulariser sa situation auprès de la CAF.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - DELIBERATION 05/04/2024

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame E, habitant de Verson, concernant une demande d'aide financière.

Après étude de la situation de la Madame E., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- de ne pas accorder d'aide financière pour le retard de loyer.

Madame est invitée à utiliser son épargne pour réduire sa dette locative.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 06/04/2024

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame C, habitante de Verson, concernant la prolongation de l'aide alimentaire.

Après étude de la situation de la famille C., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'accorder une aide alimentaire d'un montant de 115 €uros par semaine pendant 3 semaines.

La famille est invitée à contacter la Circonscription d'Action Sociale du Pré-Bocage pour faire un point sur sa situation.

QUESTIONS DIVERSES

Point 1 - Projet « lutte contre l'isolement des seniors »

Le projet de mise en place de visites de convivialité à destination des seniors est toujours à l'ordre du jour. Une rencontre avec l'association UNIS-CITE aura lieu le 25 juin 2024 à la Mairie pour

échanger sur la possibilité d'intervention de services civiques « seniors » à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024 auprès des Versonnais qui en feraient la demande.

Point 2 - registre des personnes vulnérables

Un appel à inscription sur le registre des personnes vulnérables sera effectué dans le prochain REFLETS, via l'insertion du formulaire d'inscription. L'encartage de formulaire devrait avoir lieu pendant la semaine du mardi 21 mai au vendredi 24 mai. Les administrateurs disponibles sont les bienvenus pour y participer.

Point 3 - Animations CCAS

La comédie musicale « une nouvelle saison » sur le thème de bien vivre sa retraite a eu lieu le jeudi 11 avril à la Salle des Trois Ormes. A la suite de la représentation, à laquelle une centaine de personnes a assisté, l'ASEPT Normandie a réalisé une enquête auprès du public qui permettra de déterminer le thème des ateliers prévus au 2^{ème} semestre.

Le SENSIBUS, bus du bien vieillir, sera à nouveau présent sur le marché de Verson le jeudi 6 juin au matin.

Point 4 - UDCCAS

La prochaine réunion de l'UDCCAS aura lieu à Lisieux le 20 juin prochain. Les réunions sont ouvertes à tous les administrateurs intéressés.

Point 5 - Colloque de l'UNCCAS

Laetitia LANFRANC de PANTHOU indique que le jeudi 28 mars avait lieu au Havre le congrès de l'UNCCAS. Le CCAS de Verson était représenté par Joëlle HEROULT, Laurence LE PUIL-PITEL et elle-même.

Elle invite Laurence LE PUIL - PITEL à présenter cette journée.

« Le 93ième congrès de l' Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale s'est déroulé le jeudi 28 mars 2024 au Havre.

Les thèmes abordés ont été :

- *Les maires et leurs CCAS face aux crises*
- *Les Français et l'action sociale : quelles attentes ?*
- *Crises sociales : quelles réponses politiques ?*
- *Le temps des crises ?*
- *Après les situations de crises, accompagner les plus fragiles.*

Monsieur Édouard Philippe a ouvert ce congrès, et Monsieur François Hollande a fait la conclusion de la matinée. Tous deux sont investis, à leurs postes respectifs, dans la gestion des actions sociales.

citation de Victor Hugo : " On ne renonce pas au bien que l'on peut faire"

Le CCAS de chaque commune est le dernier rempart contre la pauvreté et la précarité .En lien avec le maire il gère souvent les urgences sociales.

→ Assistance auprès des jeunes (oubliés de la société) : pour la scolarité, le logement, l'emploi, l'alimentation, la protection et l'accompagnement contre la délinquance.

→ aide auprès des personnes âgées : accompagnement, lutte contre l'isolement, création ou maintien du lien social, la santé, le logement.

→ aide et suivi des familles dans leur parentalité, lutte contre la précarité, aide au logement et à l'emploi...

→ Crise de la transition écologique, de l'énergie, des réseaux sociaux..

De ces constats apparait la nécessité pour les politiques d'accorder confiance et reconnaissance aux travailleurs sociaux, de considérer le citoyen et de l'intégrer au cœur du processus décisionnel, de se baser sur la réalité des expériences vécues afin de mieux adapter les actions futures.

Les représentants de l'État, chacun selon son poste spécifique, forts de ces analyses, annoncent des plans pour enrayer ces crises mais leurs mises en œuvre se font attendre et ne sont plus efficaces lors de leur application. Les citoyens sont épuisés, désespérés et en colère face à ces lourdes difficultés permanentes.

Chaque intervenant (maires, présidents de CCAS, Croix Rouge, Emmaüs, délégué de la lutte contre la pauvreté, secrétaire d'état à l'aide aux victimes...) a nourri notre journée d'interventions intéressantes.

Mais les crises sociales se résoudreont tous ensemble (Pacte National de Solidarité) par des actions opportunes et effectives dans la durée, par une plus grande mobilisation et responsabilisation de tous (privé comme public), par l'attribution et la bonne gestion de moyens. »

Point 6 - date(s) prochain(s) CCAS

- 23/05/2024
- 20/06/2024

Point 7 - Questions

Aucun administrateur n'a de question à poser.

La séance est levée à 21h15.

La Vice-Présidente du CCAS
Laetitia LANFRANC de PANTHOU

